

Dépôt de la demande de permis d'aménager par la SAS
LE PARADIS, en mairie, le 20 novembre 2017

Consultations particulières (courriers du 28 novembre 2017)	Consultation des collectivités et groupements intéressés (courriers du 28 novembre 2017)
Consultation de l'autorité environnementale (2 mois)	

Saisine du tribunal administratif pour désignation du
commissaire enquêteur

Arrêté d'organisation de l'enquête publique et
publication



Enquête publique (1 mois minimum)

Le commissaire enquêteur rencontre dans les 8 jours le
responsable du projet
Transmission du rapport et des conclusions motivées

Arrêté municipal du Maire se prononçant sur la
demande de permis d'aménager